

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u></b> <b><u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Délibération n°: 047-2023</b></p> <p><b>Du : 14 décembre 2023</b></p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 11 pouvoirs : 0 votants : 11</p> <p>Date de la convocation : 09 décembre 2023</p>
--	---

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,  
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,  
Mesdames Béatrice Brun, Morgane Auger, Sophie Papon, Malvina Boquet, Conseillères Municipales,  
Messieurs Patrice Glandières, Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Conseillers Municipaux.

**ETAIT ABSENTE AYANT DONNEE POUVOIR :**

**ETAIT ABSENT EXCUSE :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale,

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Laurence Guérault, Secrétaire de Mairie,

**OBJET : : Aménagement hydro-écologique d'un terrain communal à Béthemont-la-Forêt – Signature d'une convention tripartite de mise à disposition des parcelles communales pour la réalisation d'études**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Bureau Syndical du 15 novembre 2023 relative à la signature d'une convention avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, portant sur la création d'un groupement de commandes pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération 23-02 BETHAM ;

**Considérant** la mise en œuvre de l'opération 23-02 BETHAM : Aménagement hydro-écologique d'un terrain communal à Béthemont-la-Forêt ;

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	11	-	-

**Approuve**, la conclusion de la convention tripartite de mise à disposition des parcelles communales de Béthémont-la-Forêt pour la réalisation d'études,

**Précise**, que la convention prendra effet à compter de sa signature par l'ensemble des parties. Elle sera conclue pour la durée nécessaire à la réalisation des études,

**Autorise**, le Maire à signer ladite convention, telle qu'annexée, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Dit**, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthémont-la-Forêt, le 14 décembre 2023

Didier DAGONET

Maire de Béthémont-la-Forêt

